



Résolutions du Congrès extraordinaire du 06 février 2016

Nous, militantes et militants du Parti pour les Libertés et le Développement (PLD), réunis ce jour 06 février 2016 en Congrès Extraordinaire, après examen minutieux de la situation du Parti :

- 1) Réserveons le poste de Secrétaire Général au Pr. IBNI OUMAR MAHAMAT SALEH jusqu'à ce que la lumière soit faite sur sa disparition.
- 2) Maintenons en vigueur la Résolution du Congrès Ordinaire de 2013 relative à la création du poste de Secrétaire Général 2^e Adjoint.
- 3) Remplaçons les deux Secrétaires Généraux Adjoints, respectivement, le 1^{er} Adjoint LAOKOLE JEAN BAPTISTE par **MAHAMAT - AHMAD ALHABO** et le 2^e Adjoint MAHAMAT SALEH ADOUM par **NASSARMAGJI NGARINGUEM**.
- 4) Demandons au nouveau Secrétaire Général 1^{er} Adjoint de mettre en place un nouveau Comité Exécutif dynamique dont la disponibilité et la détermination doivent être les principaux critères de choix des membres.

Fait à N'Djaména, le 06 février 2016

Les Congressistes





CONSEIL POLITIQUE NATIONAL
COMITE EXECUTIF
SECRETARIAT A L'INFORMATION, A LA SENSIBILISATION ET A LA MOBILISATION
N°011/CPN/CE/SISM/2016

Communiqué de presse

Suite au viol commis en bande organisée par des jeunes intouchables, proches du pouvoir MPS, sur ZOUHOURA MAHAMAT, les femmes et les jeunes ont spontanément et pacifiquement voulu manifester pour exprimer leur solidarité avec la victime et ses parents.

Le pouvoir liberticide MPS, comme à son habitude, viole pour la nième fois les dispositions constitutionnelles, en envoyant les forces de défense et de sécurité réprimer violemment les manifestants causant ainsi la mort du jeune HASSAN OUSMANE ABBACHOU.

Le Parti pour les Libertés et le Développement (PLD) condamne avec la dernière énergie ces crimes odieux (le viol de Zouhoutra et l'assassinat de Hassan), tous imputables au pouvoir MPS.

Le PLD exige :

- Que l'assassin du jeune Hassan soit traduit immédiatement en justice pour qu'il réponde de ses actes criminels ;
- Les auteurs du viol doivent être immédiatement arrêtés et détenus pour qu'ils répondent de leur crime devant la justice.

Le PLD demande :

- Aux associations des femmes et celles de défense des droits de l'homme de se constituer partie civile avec les familles des victimes pour que ces procès ne soient escamotés et torpillés par le pouvoir MPS.
- Au bâtonnier de l'ordre des avocats de porter gracieusement assistance à ces victimes du pouvoir MPS.

N'Djaména, le 16 Février 2016

Le Secrétaire à l'Information,
à la Sensibilisation et à la Mobilisation

SATADJIM SUCCES NOEL

